

APIRUNTOUR

REGLEMENT- 2021

ARTICLE 1 – DATE – LIEU

L'APIRUNTOUR est organisé le Dimanche 25 Avril 2021 par Apirun, Nextrun et Chronowest.

Départ et Arrivée Miellerie APIRUN La Sorinais 35 340 Liffré

ARTICLE 2 – LES COURSES; Horaires ; tarifs

4 Courses proposées en forêt domaniale de Rennes / Liffré

- La SCOTT 42 km départ 9h 20€
- La NEXTRUN 32 km départ 9h30 17€
- La Chronowest 22 km départ 10h 13€
- La Sun Form 12 km départ 10h30 9€

Le nombre de coureurs est limité à 250 par course.

ARTICLE 3 – RAVITAILLEMENT

Il s'agit de courses en autonomie complète, il n'y aura pas de ravitaillement sur le circuit.

Les épreuves de trail se courent en autosuffisance.

Le port du camel-back (ou porte bidon) minimum de 500cl et d'un minimum de 1 gel/barre énergétique est obligatoire, Contrôle au départ.

ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS

Epreuves ouvertes à toute personne majeure à la date de la course, licenciée et non licenciée. (Juniors, Espoirs, Seniors, Vétérans.)

Inscriptions **sur NEXTRUN.FR**

ARTICLE 5 - REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer sur le lieu du départ à partir de 07h30.

ARTICLE 6 - CERTIFICATS MEDICAUX

La participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contreindication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

ARTICLE 7 - CHRONOMETRAGE

CHRONOWEST assure le chronométrage et le classement par puce sur dossard

ARTICLE 8 – SECURITE

La sécurité en cas d'accident sera assurée par une association de Sécurité Civile agréée par la préfecture d'Ille et Vilaine.

Matériel de sécurité obligatoire : La manifestation se faisant en autonomie, le participant devra courir avec un matériel adapté, chaussures de trail, réserve d'eau, barre énergétique, couverture de survie, sifflet, téléphone portable chargé.

Tout participant souhaitant abandonner devra se présenter à un bénévole pour en informer l'organisation

ARTICLE 9 – LA CHARTRE DU TRAILLEUR

S'agissant d'une course nature le coureur s'engage à respecter l'environnement dans lequel il évolue, à emprunter les voies balisées, et ne jeter aucun déchet sur le parcours ni sur le site d'accueil.

La circulation automobile étant maintenue, il respectera le code de la route, et les consignes des commissaires de l'organisation.

ARTICLE 10 - ASSURANCES

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

11. DISPOSITIF SANITAIRE

Cet événement est proposé dans le plus strict respect des règles sanitaires actuelles, afin de se protéger mutuellement, et d'en organiser sereinement la bonne tenue.

L'organisation adaptera le dispositif sanitaire en fonction des critères exigés par les circonstances du moment (par exemple, faire partir les courses sur 2 jours, faire des départs par sas de 10 personnes, etc...)

Limitation du nombre de participants à 250 personnes maximum par course.

ARTICLE 12 - ANNULATION DE LA COURSE

- En cas d'annulation des épreuves sur ordre préfectoral suite aux circonstances liées au COVID- 19 , l'organisation remboursera le montant de l'inscription moins 2€ afin de couvrir une partie des frais déjà engagés.
- En cas de force majeure, catastrophe naturelle, intempérie mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 13 – CNIL

Vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.

ARTICLE 14 – DROIT D'IMAGE – UTILISATION D'IMAGE

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation sur tous les supports y compris les documents promotionnels, publicitaires, et livres dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traité en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportés à cette durée.

ARTICLE 15 - ACCEPTATION

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

ANNEXE 2

CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'évènement**, je m'engage à :

- 1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
 - > Ne pas cracher au sol
 - > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - > Respecter et laisser les lieux publics propres
 - > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- 7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- 8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
- 10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

*Nom, prénom
Date et Signature*

